



Fédération des Médecins de France

60, rue Laugier 75017 PARIS – Tél. : 01 47 63 40 52 – Fax : 01 47 64 93 41

Email: fmf.nat@wanadoo.fr – Site web: www.fmfpro.com

Contacts: JC REGI
06 19 55 27 78

COMMUNIQUÉ du 11 Février 2010

FSE : ENCORE LES SANCTIONS POUR SEUL REMEDE !!!

En réclamant la restauration d'une taxe fortement dissuasive pour les médecins réfractaires à la télétransmission, la **Cour des Comptes** ne stigmatise-t-elle pas les prétendues défaillances des médecins libéraux, par méconnaissance de leur réelle pratique?

Les sanctions ne pourront en rien régler les défauts de présentation de carte vitale et ce pour de multiples raisons allant tout simplement de l'oubli, de renouvellement en cours, à l'absence de carte vitale délivrée, ou de la carte CPS pour les médecins remplaçants, des médecins à faible activité ou sur le point de quitter la profession ou de l'activité dans le cadre de visites à domicile...

Non ce ne seront pas des sanctions qui régleront ces problèmes tout comme l'indigence de rémunération de la télétransmission telle que proposée au cours des dernières négociations.

L'aide à l'informatisation reçue par certains médecins n'a pas servi à « à acheter des sacs à main à leurs femmes ou des Playmobils à leurs enfants » comme vient de le déclarer de manière provocatrice et inadmissible le Président du CISS, mais utilisée à s'équiper tout en assumant une lourde maintenance.

Au cours des dernières négociations, la FMF a proposé que l'assurance-maladie prenne en charge les moyens de télétransmettre (matériel et logiciel), qu'elle en assume l'évolution et sa maintenance, et que le temps médecin consacré à la télétransmission soit décemment indemnisé.

Ainsi les médecins libéraux utiliseront cet outil moderne et générateur d'économies chaque fois que ce sera techniquement possible.

Pour la FMF « refonder » la médecine libérale c'est la respecter, lui donner les moyens de son exercice, en restaurant son attractivité aujourd'hui singulièrement altérée.